



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°21_CC_2024_CCDS

ORGANISATION D'UN CONCOURS DE POÉSIE « HERITAGE ET ENCHANTEMENT DU PATRIMOINE »

Séance du 9 avril 2024

Date de convocation : 04 avril 2024 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline REGIS, Véronique JACARIA, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Jean-Robert CHOCHO, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Francine GANE, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Candida MARTINEZ, Michelle ORIZONO HORTH, Martine PAPAIX,

Absents excusés ayant donné procuration :

Françoise BRUNO FREDOC à André Roland BERTHIER
Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT à Martine PAPAIX
Céline ZULEMARO à Jean-Robert CHOCHO

Absents excusés :

Eliette BEAUFORT, Rosange CARENE, Patrick COSSET, Célia TARQUIN,

Absents non excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Loriane DECHESNE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Alex MADELEINE, Davy RIMANE, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Véronique JACARIA.**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Dans le cadre de sa compétence optionnelle Culture, la CCDS a souhaité mettre en place un concours de poésie pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} des collèges de son territoire.

Ce concours intitulé « Héritage et Enchantement du Patrimoine », porte sur le thème du « Patrimoine Immatériel des Savanes ». Il a pour objectif de favoriser la créativité, l'expression artistique et la maîtrise de la langue chez les jeunes. Ils devront écrire un poème portant sur les traditions orales, les danses, les arts du spectacle, les rituels, évènements festifs, l'artisanat, les coutumes et les croyances en lien avec le territoire.

Emmelyne OCTAVIE, jeune poétesse Guyanaise sera la Marraine de ce tout premier concours de poésie de la collectivité. L'Inspection Académique ainsi que la Collectivité Territoriale de la Guyane sont partenaires aux cotés de la CCDS afin de mener à bien ce projet.

La CCDS a également fait appel aux dons auprès de partenaires privés, afin d'obtenir des lots pour récompenser les différents Lauréats.

Le concours sera composé de plusieurs temps forts :

- Vendredi 01 mars 2024, lancement du concours
- Mercredi 20 mars 2024, temps d'échange entre les élèves des collèges d'Iracoubo et de Sinnamary avec la Marraïne
- Jeudi 21 mars 2024, temps d'échange entre les élèves des collèges de Kourou et la Marraïne
- Mercredi 05 juin 2024, remise des prix avec tous les élèves concernés sur le parvis de la médiathèque de Kourou

Le coût de ce projet est estimé à **10 000,00€ (dix mille euros)**, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DÉPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Intervenants	2 600,00€	LEADER CTG DGCOPOP	5 000,00€
Restauration	2 000,00€		
Récompenses	3 400,00€		
Transport	2 000,00€		
TOTAL	10 000,00€	TOTAL	10 000,00€

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE l'organisation du concours de poésie intitulé « Héritage et enchantement du Patrimoine du 1^{er} mars au 5 juin 2024.

APPROUVE le coût prévisionnel du budget pour un montant de **10 000,00€ (dix mille euros)** selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Intervenants	2 600,00€	LEADER CTG DGCOPOP	5 000,00€
Restauration	2 000,00€		
Récompenses	3 400,00€		
Transport	2 000,00€		
TOTAL	10 000,00€	TOTAL	10 000,00€

INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2024.

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;
Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;
Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;
Vu l'avis favorable de la commission culture en date du 12 mars 2024 ;
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 19 mars 2024 ;
Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'organisation du concours de poésie intitulé « Héritage et enchantement du Patrimoine" du 1^{er} mars au 5 juin 2024.

ARTICLE 3 : APPROUVE le coût prévisionnel du budget pour un montant de **10 000,00€ (dix mille euros)** selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Intervenants	2 600,00€	LEADER CTG DGCOPOP	5 000,00€
Restauration	2 000,00€		
Récompenses	3 400,00€		
Transport	2 000,00€		
TOTAL	10 000,00€	TOTAL	10 000,00€

ARTICLE 4 : INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2024.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
 Nombre de conseillers présents : 17
 Nombre de procurations : 03
 Nombre de votants : 20
 Pour : 20
 Contre : 00
 Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 9 avril 2024

Pour extrait et certifié conforme,



Le Président,

François RINGUET

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20240415-20-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-04-2024

Publication le : 16-04-2024